



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 07/02/2024

N°1536

Grande Exposition du Fabriqué en France à l'Élysée : : ouverture de l'appel à candidatures de l'édition 2024

La Grande Exposition du Fabriqué en France fait son retour en 2024 au palais de l'Élysée, forte du succès des trois premières éditions.

Initié par le Président de la République en 2020, ce rendez-vous annuel incontournable met à l'honneur les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française. En 2023, plus de 9000 visiteurs avaient pu découvrir au palais de l'Élysée plus de 120 produits français, issus de tous les territoires de l'hexagone et de nos Outre-mer, sélectionnés parmi plus de 2000 produits candidats.

Pour cette nouvelle édition, les entreprises ont jusqu'au 17 mars pour déposer leur dossier de candidature. Après une première pré-sélection réalisée au niveau des préfetures, un comité de sélection composé de personnalités qualifiées sera réuni autour des ministres compétents en mai prochain pour établir la liste des produits qui seront présentés aux Français lors de cette exposition, qui se tiendra à l'Élysée à la fin du mois de juin 2024.

Artisans, TPE, start-up, PME, ETI, grandes entreprises, associations, sont tous libres de se porter candidats.

L'excellence des savoir-faire français

Ce rendez-vous estival mettra à l'honneur l'excellence des savoir-faire français qu'incarnent nos entreprises, artisans, producteurs et industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication tricolore et qui font la richesse de notre paysage économique.

L'origine française, un atout concurrentiel plus que jamais à valoriser.

Depuis 2017, le Gouvernement a mis en place des actions en faveur d'une production française résiliente, compétitive et décarbonée. Ces initiatives ont connu une accélération dès 2020 avec le plan France Relance dont un tiers du budget a été alloué à la (re)localisation. Cette dynamique initiée par la crise s'inscrit désormais sur la durée avec France 2030, doté de 54 milliards d'euros via des dispositifs locaux et nationaux, dont le volet territorialisé s'élève à 500 millions d'euros. Ce volet a pour objectif d'accompagner l'innovation des start-ups, PME, ETI ou organismes locaux, sur tout le territoire national. Par ailleurs, la loi Industrie Verte, adoptée en octobre 2023, vise à accélérer la réindustrialisation du pays et à faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe.

Les produits présentés lors de cette nouvelle édition de la Grande Exposition du Fabriqué en France devront s'inscrire dans une démarche de production respectueuse de l'environnement, socialement innovante, utile au maintien des savoir-faire régionaux et au développement économique local.

Comment soumettre un produit à la sélection ?

Valoriser le Fabriqué en France, c'est avant tout faire rayonner un territoire et ses habitants. Les spécialités régionales, les entreprises créatrices d'emplois locaux, la redynamisation d'un tissu économique sont vecteurs de fierté. C'est pour cette raison que les pré-sélections se feront au niveau régional par les Préfets de région et Hauts-commissaires (hexagone et Outre-mer), qui s'appuieront sur l'avis des Conseils régionaux, départementaux, des réseaux consulaires et des relais économiques locaux à même d'apporter un éclairage objectif pertinent.

Plusieurs critères seront pris en compte pour l'évaluation des dossiers de candidatures, notamment :

- La part de la valeur ajoutée du produit réalisée en France (%) ;
- Les labels détenus : labels d'entreprise, qualité, de savoir-faire (Entreprises du Patrimoine Vivant, par exemple), d'origine (Origine France Garantie, par exemple), etc.
- L'engagement de l'entreprise dans une démarche environnementale et sociale (promotion d'un savoir-faire local, recours à un établissement ou service d'aide par le travail, etc.) ;
- La participation à un dispositif de type France Relance, France 2030, Je Choisis la French Tech, etc. ;
- L'engagement dans une démarche de relocalisation de l'activité en France et/ou d'export.

Toutefois, toute entreprise produisant en France est encouragée à postuler, y compris celles ayant déjà tenté leur chance les années précédentes. L'attachement au savoir-faire et à la fabrication française demeurent les critères les plus déterminants.

Les entreprises peuvent soumettre leur candidature du 7 février au 17 mars 2024 via elysee.fr, entreprises.gouv.fr, ou directement sur demarches-simplifiees.fr/commencer/dossier-de-candidature-a-la-grande-exposition-du-france-2024

Contacts :

Presse / Elysée : organisationpresse@elysee.fr

Cabinet de Bruno Le Maire - 01 53 18 41 20 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy - 01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : presse.dge@finances.gouv.fr